



Blague sur les réseaux sociaux / risque de plainte

Par Roy Elric

Bonjour j'espère que vous allez bien,

J'ai un peu honte de le dire tant cela est stupide mais j'ai récemment fait une blague sur les réseaux sociaux (Snapchat). Un ami a trouvé sur un site libertin une femme proposant ses services et m'a donné comme gage de faire une blague à cette femme sur Snapchat avec pour but de lui faire croire que j'étais intéressé. Je lui ai donc demandé de me prouver qu'elle était bien réelle et non un faux compte.

Je l'ai donc appelé une seule fois avec son accord pour avoir la confirmation qu'il s'agissait bien d'une femme. L'appel n'a duré que quelques secondes et une fois que j'ai eu la confirmation je lui ai dit que finalement je n'étais pas intéressé. Elle a donc compris que c'était une blague et a pris mon numéro et m'a menacé de porter plainte pour harcèlement avec des captures d'écran de notre échange dans lequel je précise il n'y a avait ni insultes ni messages désobligeant. Elle m'a d'ailleurs ensuite menacé de passer à l'acte si je ne lui faisait pas un paiement correspondant au montant de sa prestation. Chose que j'ai faite cependant elle compte bien porter plainte.

J'ai bien conscience que ce que j'ai fais est stupide et enfantin compte tenu de mon âge surtout.

Ainsi je voudrais savoir si je risquais bien quelque chose au niveau pénal pour harcèlement alors que le ton n'était pas malveillant ni dans les échanges qu'elle a enregistré ni durant notre appel téléphonique et qu'il n'y a eu qu'un seul appel de ma part qui n'a duré que quelques secondes et que cela n'a pas été réitéré?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse

Par ESP

Bonjour
si cela est vrai, il serait utile de prendre contact avec un avocat pour préparer votre contre attaque ou défense.